

Compte-rendu de gestion

Vous êtes tuteur / curateur / habilité familial d'un de vos proches.

Vous devez préparer le compte-rendu de gestion à adresser au Tribunal avant le 31 mars 2024.



**Participez aux ateliers
gratuits proposés par le
service d'Information et
de Soutien aux Tuteurs
Familiaux !**

04.70.30.42.44

**(sur inscription
uniquement)**

Cusset - lundis 12 février et 11 mars 2024

Moulins - lundis 19 février et 18 mars 2024

de 14h à 16h